

politique déclarée—pas une politique libérale, mais conservatrice—en ce qui concerne l'industrie de l'édition lorsque Gulf et Western a pris le contrôle de Prentice-Hall. Nous avons assisté à la pagaille des dernières semaines lorsque le gouvernement a montré son incompetence dans le différend qui nous oppose aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. D'abord, le gouvernement voulait négocier, puis il voulait se battre, maintenant il est de nouveau décidé à négocier. Cela nous rappelle ce bon vieux duc d'York qui avait 10 000 hommes. D'abord il les a fait monter sur la colline, puis il les en a fait descendre. Nous faisons monter et descendre les gens de la colline tout en nous demandant si, oui ou non, nous allons nous battre contre les États-Unis sur la question du bois d'oeuvre. Personne ne semble connaître exactement les intentions du gouvernement. Celui-ci a tout gâché au sujet de cette question particulière et il devra en payer les conséquences. Ce n'est qu'un exemple de plus montrant l'incompétence du gouvernement dans nos relations avec les États-Unis.

Il désire avec acharnement conclure un accord de libre-échange. Pourtant le chef négociateur américain, Peter Murphy, a déclaré que si les Canadiens veulent le libre-échange, ils doivent faire davantage de concessions. Peter Murphy ne disait pas cela l'année dernière. Il l'a déclaré vendredi dernier après de nombreuses concessions de notre part. Mais, selon lui, le Canada doit faire d'autres concessions s'il veut obtenir un accord de libre-échange.

Au sommet irlandais, le président Reagan a exercé des pressions sur le gouvernement canadien. Il a dit au premier ministre (M. Mulroney) combien il importait aux Américains que la Loi sur les brevets soit modifiée. Clayton Yeutter a exercé des pressions, Peter Murphy a exercé des pressions et, bien sûr, les entreprises pharmaceutiques n'ont cessé d'exercer des pressions.

Les Canadiens n'aiment pas ce qu'ils voient se produire dans un large éventail de domaines. Ils constatent que tout le domaine des relations économiques entre les États-Unis et le Canada est mal géré. Ils se rendent compte que nous obéissons aux ordres des Américains plutôt que de défendre les intérêts des Canadiens. Le gouvernement, fort de la plus imposante majorité de toute l'histoire du Canada, refuse tout bonnement de défendre les intérêts des Canadiens. Notre loi sur les médicaments nous est fondamentalement dictée par les sociétés pharmaceutiques américaines.

Deuxièmement, les Canadiens s'opposent à ce projet de loi parce qu'il fera augmenter le prix des médicaments. Tout au long de la semaine dernière, l'opposition et la population canadienne ont pu voir le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) tenter d'éluder la question de savoir si le prix des médicaments allait augmenter. Les Canadiens devront consacrer une plus forte portion de leur budget à l'achat des médicaments qui seront plus coûteux. On ne peut le nier, c'est un fait incontestable. C'est dire que l'on ira chercher plus d'argent dans les poches des Canadiens. Le ministre lui-même a finalement dû l'admettre.

Article 21 du Règlement

Au cours des années 60, tout le Canada s'inquiétait du prix des médicaments. La commission Hall faisait remarquer que le Canada comptait parmi les pays industrialisés où l'on payait les médicaments le plus cher. A l'époque, la Loi sur les brevets accordait aux compagnies pharmaceutiques une protection d'une durée de 17 ans.

Trois commissions différentes se sont occupées de cette question dans les années 60. Chacune voulait accentuer la concurrence. Elles ont préconisé diverses méthodes pour y parvenir. En 1963, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a recommandé une mesure très radicale, l'abolition pure et simple de la Loi sur les brevets. C'est peut-être ce qu'on aurait dû faire. Par la suite, deux autres commissions, la Commission Hall et la Commission Harley, ont cherché la voie du compromis, de sorte qu'en 1969, on a adopté une politique qui accordait une certaine protection aux brevets tout en permettant aux autres sociétés pharmaceutiques de copier un médicament sous son nom générique, en payant une redevance à la compagnie qui l'avait créé.

Les compagnies pharmaceutiques n'ont jamais vraiment accepté cette politique bien qu'elle ait été adoptée par le Parlement du Canada et qu'elle soit maintenant légale. Leur opposition a pris deux formes différentes. Elles ont d'abord protesté devant les tribunaux contre pratiquement toute tentative d'introduction d'un médicament générique sur le marché. Les fabricants de médicaments génériques ont dû faire face à une suite ininterrompue de procès qui ont ralenti tout le processus et qui, soit dit en passant, ont eu pour effet d'augmenter considérablement le prix des médicaments pour les Canadiens. Les entreprises pharmaceutiques ont ensuite manifesté leur opposition en exerçant de fortes pressions sur le gouvernement pour l'inciter à modifier la Loi sur les brevets.

Le député de Papineau (M. Ouellet), qui était ministre de la Consommation et des Corporations en 1983, a été la cible d'une grande partie de ces pressions. Il a flanché et le gouvernement l'a changé de ministère, il l'a muté. Cédant aux pressions, le gouvernement Trudeau a cependant institué en 1984 une commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique dirigée par le professeur Harry Eastman. Le professeur Eastman a mis en lumière plusieurs faits très intéressants. Il a signalé que depuis les modifications apportées en 1969 à la Loi sur les brevets, les bénéfices de l'industrie pharmaceutique n'avaient pas vraiment diminué. Ils avaient même plutôt continué à augmenter.

Puis-je déclarer qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui. Il restera dix minutes de débat au député lorsqu'on passera à l'ordre du jour, plus dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)